

Les défis à venir

Le GUE/NGL continuera de militer pour la défense des droits des citoyens à la vie privée et à la protection des données à caractère personnel :

- **Accord cadre UE-États-Unis concernant la protection des données :** Le GUE/NGL s'opposera à tout accord cadre qui ne respecterait pas la CEDH et les normes européennes relatives à la protection des données.
- **Le système Eurodac, ou la tendance actuelle à autoriser les autorités répressives à accéder aux bases de données :** Le GUE/NGL s'oppose fermement à l'accès à des bases de données pour des motifs autres que ceux pour lesquels celles-ci ont été établies.
- **Données des dossiers passagers :** le groupe GUE/NGL rejette la nouvelle proposition de système PNR de l'Union européenne pour la collecte et le traitement de données, qu'il juge intrusif et dont la Commission européenne n'est pas parvenue à prouver la nécessité et la proportionnalité.
- **L'accès des autorités répressives à des bases de données privées :** le GUE/NGL continuera d'exiger la transparence de la part des autorités répressives qui tentent d'accéder à des bases de données appartenant à des entités privées.

Pour bâtir une société de l'information et de la communication respectueuse de l'être humain, il convient de maintenir des espaces échappant aux systèmes de surveillance, d'appliquer et de respecter les normes internationales et les droits relatifs à la protection de la vie privée et des données.

Le GUE/NGL s'oppose au contrôle public et privé des structures de l'internet. Le groupe soutient le libre accès aux sources, le développement de politiques transparentes et d'une administration publique démocratique en ligne, le droit à la confidentialité, à l'intégrité des systèmes informatiques et à un accès non discriminant à internet.

Les membres GUE/NGL de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen :



Pour obtenir de plus amples informations concernant cette brochure, veuillez contacter Olivier Winants : olivier.winants@europarl.europa.eu

Le GUE/NGL est un groupe confédéral du Parlement européen constitué de 34 députés européens issus de 12 pays de l'Union européenne, qui œuvrent en faveur de la paix, de la solidarité, de la justice sociale, de l'égalité, de la démocratie et des droits de l'homme, en Europe et au-delà de ses frontières.

Gauche unitaire européenne / Gauche verte nordique
Parlement européen
rue Wiertz 43, B-1047 Bruxelles
T +32-(0)228-42683
F +32-(0)228-41774

Réalisé par l'unité Communications du Groupe GUE/NGL :
guengl-communications@europarl.europa.eu
Photos : iStockphoto, Getty images, Parlement européen
Conception : Dominique Boon
Impression : Dossche Printing
© GUE/NGL – Bruxelles 2012
Imprimé sur papier recyclé

Droits à la protection de la vie privée et des données à l'ère du numérique

Droits fondamentaux relatifs à la protection de la vie privée et des données :

Le droit à la vie privée est consacré par les traités fondateurs de l'Union européenne ainsi que par la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne*. Cet ensemble de textes vise à protéger l'intégrité de la personne, l'indépendance et la dignité de tous les individus.

Le droit à la protection des données à caractère personnel constitue un autre droit fondamental, également reconnu par la Charte des droits fondamentaux. Ce droit couvre à la fois le droit à la protection de la vie privée et le droit de prendre des décisions de manière indépendante, renforce la transparence des flux d'information et met en place une réglementation équilibrée pour le traitement des données à caractère personnel à des fins clairement définies.

Si les nouvelles technologies contribuent à élargir radicalement le champ de nos libertés, elles favorisent également l'apparition de formes uniques d'atteintes à la vie privée et au droit à l'information. Les normes de l'Union européenne en matière de protection des données, généralement considérées comme étant d'un niveau élevé, doivent donc impérativement être améliorées et mises à jour.

Le GUE/NGL défend fermement les droits des citoyens à la protection de la vie privée et des données à caractère personnel et s'est résolument opposé à toutes les formes illégales d'échange de données allant à l'encontre de ces droits fondamentaux. Tout traitement, stockage et transfert de données à caractère personnel doit toujours s'effectuer à des fins clairement définies, conformément aux principes de la limitation des finalités, de la nécessité, de la proportionnalité et de la transparence tels que définis dans les traités, chartes et conventions susmentionnés et dans le respect des normes juridiques et des principes applicables concernant la protection des données à caractère personnel.

* Article 16 TFUE, article 8 CEDH, article 7 CEDF.

Le GUE/NGL défend un cadre de protection des données efficace et unifié

Les législations existantes en matière de protection des données ne suffisent pas à parer les atteintes portées aux droits des citoyens dans ce domaine. Depuis le 11 septembre 2001, les gouvernements du monde entier ont engagé tous leurs efforts dans la « guerre contre le terrorisme », reconnaissant la collecte de données à caractère personnel comme étant un instrument clé de leur combat.

À l'heure où les gouvernements et les entreprises collectent de plus en plus de données à caractère personnel et où certains grands groupes politiques cèdent également à la pression, comme nous l'avons vu avec l'accord II du Programme de surveillance du financement du terrorisme, le GUE/NGL a renforcé sa position de défenseur des normes européennes de protection des données et des droits de l'homme. Le GUE/NGL préconise l'instauration d'un cadre unifié de protection des données prévoyant un niveau équitable de protection dans le secteur privé et le secteur public, en particulier en ce qui concerne son application effective par les autorités répressives.

Les défis immédiats de l'actuelle proposition de règlement sur la protection des données :

Dans un futur proche, les principaux défis posés par la présente proposition sont :

- Mettre en œuvre tous les moyens possibles pour renforcer les principes de la protection des données dans le cadre du réexamen de la réglementation de l'Union européenne relative à la protection des données ;
- S'assurer que les principes fondamentaux de la protection des données soient garantis dès la conception même d'un produit ou d'un service par les décideurs politiques ;
- S'opposer à la collecte massive de données à caractère personnel par les autorités et agences gouvernementales aux fins du « maintien de l'ordre », tout en améliorant les outils actuellement utilisés pour échanger des données de façon ciblée. S'opposer à l'augmentation de la surveillance sur le lieu de travail ;
- Renforcer l'applicabilité des normes européennes relatives à la protection des données en tenant compte de l'intensification de la collecte des données de la part du secteur privé et des entreprises ;
- Continuer de garantir le respect des normes européennes relatives à la protection des données dans les cas où le traitement, le stockage et l'échange de données à caractère personnel sont autorisés par la loi ;
- Combattre le « détournement d'usage », c'est-à-dire s'assurer que les données à caractère personnel collectées à un effet ne soient pas utilisées à un autre effet ;
- Encourager la formation d'une large coalition entre la société civile et les autorités chargées de la protection des données afin de garantir un meilleur contrôle ainsi qu'une meilleure connaissance des normes de protection des données ;
- Sensibiliser les citoyens à l'autocontrôle lors du partage de données à caractère personnel, en particulier sur les sites de réseaux sociaux, et renforcer la protection des groupes les plus vulnérables tels que les enfants, les personnes surendettées, etc.

